

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 28 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

#### **7. Finances – Délibération modificative n°1 du BP 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce stade de l'exécution budgétaire, des ajustements de crédits sont nécessaires tant en section de fonctionnement que d'investissement compte tenu du fait que :

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 30 000€ comme suit :**

- Les dépenses réelles du chapitre 65 dépassent le budget de 30 000€ en raison d'une augmentation des contributions du SIVOM qui passent de +9 000 € à +27 000 € à compter du mois d'octobre 2022. Cette dépense supplémentaire est compensée par une recette supplémentaire au chapitre 73 (taxe sur terrains devenus constructibles) de + 240 000 € par rapport au budget.
- Pour le chapitre 77, il convient de régulariser en enlevant du budget les 4000 € initialement prévus, qui concernaient la cession du chargeur frontal du tracteur CASE. Budgétairement, les cessions sont budgétées au chapitre 024 en section d'investissement. Le montant de +7000 € correspond au prix réel de cession.
- Pour le chapitre 042, la somme de +4000 € correspond à l'amortissement des subventions d'équipement reçues, de l'année 2022. On retrouve la contrepartie de cette somme en section d'investissement au chapitre 040 pour un montant identique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
65 - Autres charges de gestion courantes	65548 - Autres contributions	30 000,00 €

<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>30 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	777 - Quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat	4 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	775 - Produits des cessions d'immobilisation	-4 000,00 €
73 - Impôts et taxes	7388 - Autres taxes diverses	30 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>30 000,00 €</b>

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 23 000 € comme suit :

- Pour le chapitre 041 (article 2313 – Constructions), les + 16 000 € en dépenses correspondent à l'intégration des frais d'études au commencement des travaux. Ils sont compensés par une recette du même montant au chapitre 041 (article 2031 – Frais d'études).
- Concernant les opérations :
  - Opération 61 – Vidéoprotection : ajout de + 5 000 € en dépenses du fait d'un dépassement du coût des travaux ;
  - Opération 41 – Parc des Hérissons : création de l'opération pour assurer un suivi individualisé à hauteur de +175 000 € compensés par une diminution de l'opération 49 -Aires de jeux à hauteur de – 175 000 €.
  - Opération 69 – Quartier Charbonnières tranche 2 : création de l'opération pour assurer un suivi individualisé à hauteur de +2 630 000 € compensés par une diminution de l'opération 060 – Quartier Charbonnières tranche 1 à hauteur de – 2 630 000 €.
  - Pour équilibrer la décision modificative n°1, l'opération 46 – Avenue de Vessy est amputée de – 2000 €, laquelle était budgétée à +30 000€ mais n'a pas démarrée.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
<i>Opération</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Montant</i>
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13918 - Autres	4 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	2313 - Constructions	16 000,00 €
Opération 61 - Vidéoprotection	23 - Immobilisation en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €
Opération 41 - Parc des Hérissons	23 - Immobilisation en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains	175 000,00 €
Opération 49 - Aires de jeux	23 - Immobilisations en cours	2312 - Agencements et aménagements de terrains	-175 000,00 €
Opération 69 - Quartier Charbonnières tranche 2	23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	2 630 000,00 €
Opération 060 - Quartier Charbonnières tranche 1	21 - Immobilisations corporelles	2111 - Terrains nus	-2 335 000,00 €



Opération 060 - Quartier Charbonnières tranche 1	23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-295 000,00 €
Opération 46 - Avenue de Vessy	23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-2 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>23 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>			
<b>Opération</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>
	024 - Produit des cessions	024 - Produit des cessions	7 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	16 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>23 000,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 21 novembre 2022,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1 au budget primitif 2022 telle que proposée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision

Le secrétaire de séance,  
W. DELAVENNE



Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022  
Affiché le : 2 décembre 2022

